



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

<u>POUVOIRS :</u>	Madame TCHERKEZOV	à	Monsieur BORD
	Monsieur RACCAH	à	Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Désignation d'un élu référent forêt-bois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU la délibération n°2026_03_21-1 portant élection du maire,

VU la délibération n°2026_03_21-3 portant élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault est entourée de bois (bois de Célie, bois Saint-Martin, bois des Berchères) et de forêts (forêt Notre-Dame, forêt de Ferrières, forêt du Plessis-Saint-Antoine) afin d'œuvrer en faveur de leur préservation et de leur valorisation,

CONSIDERANT que l'association Collectivités forestières Île-de-France regroupe les collectivités publiques propriétaires de forêts et toutes celles qui s'intéressent à la forêt et au bois,

CONSIDERANT que l'association Collectivités forestières Île-de-France représente et défend les collectivités forestières, accompagne les élus dans la gestion du foncier, la préservation des écosystèmes et la valorisation de la filière forêt-bois, et, forme et informe sur les enjeux forestiers,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de cet organisme,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, peut, à condition d'unanimité, décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret, quand celui-ci n'est pas obligatoire, et procéder à la désignation des représentants à main levée,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 18 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DESIGNE Monsieur Joël EVEN en qualité d'élu référent forêt-bois pour représenter la commune au sein de l'association Collectivités forestières Île-de-France.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document s'y afférant.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 06/07/2026